

**CALENDRIER DE GESTION
MOBILITE INTERDEPARTEMENTALE – Rentrée scolaire 2026**

Jeudi 16 octobre 2025	Publication de la note de service au BOEN
Mardi 4 novembre 2025	Ouverture de la cellule « Info mobilité » ministérielle
Mercredi 5 novembre 2025 à 12 heures (heure métropole)	Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M dans les départements
Mercredi 26 novembre 2025 à 12 heures (heure métropole)	Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la plateforme « Info mobilité »
À compter du jeudi 27 novembre 2025	Dans les services départementaux : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof de la candidate ou du candidat (accusé de réception)
Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard (cachet de la Poste faisant foi) L'envoi par messagerie électronique est exclu. Soit, par envoi postal Soit, dépôt à l'accueil de la DSDEN	Date limite du retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à : DSDEN 93 DIMOPE 2 Service des mobilités 8 rue Claude Bernard 93008 Bobigny Cedex
Lundi 12 janvier 2026 au plus tard (cachet de la Poste faisant foi)	Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjointe ou conjoint ou des demandes de modifications de la situation familiale. IMPORTANT : après cette date, aucun document ne sera pris en compte.
Lundi 12 janvier 2026 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures ; – Vérification des vœux et barèmes ; – Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
Du mercredi 14 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026	Ouverture du serveur pour la consultation du barème initial sur l'application SIAM Phase de sécurisation et de rectification des barèmes par la DSDEN, sur sollicitation des enseignantes et enseignants concerné(e)s via Colibris
Mardi 3 février 2026 au plus tard	Date limite de réception par la DSDEN des demandes d'annulation de participation (date d'envoi du courriel ou cachet de la poste faisant foi en fonction)
Mercredi 4 février 2026	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque IA-DASEN et visibles par les agents dans SIAM. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
	Au ministère de l'Éducation nationale (DGRH B2-1) <ul style="list-style-type: none"> – Contrôle des données par les services centraux ; – Traitement des demandes de mutations.
Mercredi 11 mars 2026	Publication des résultats aux candidates et candidats à la mutation Ouverture du mouvement complémentaire
Du mercredi 11 mars 2026 au lundi 11 mai 2026	Phase de recours hiérarchiques et gracieux

Ouverture de l'application SIAM aux enseignantes et enseignants pour la consultation des barèmes